

écophyto2018

Réduire l'utilisation des phytos dans l'agriculture :
moins, c'est mieux



**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
du Centre**

Plan d'actions 2010 Région Centre



Plan d'actions pour la déclinaison du Plan Ecophyto en région Centre

Ce plan d'action proposé ci-dessous est issu d'une concertation au sein des différents groupes de travail : « Amélioration des pratiques agricoles » piloté par la Chambre Régionale Agricole, « Zones non-agricoles » piloté par l'association Nature Centre et « Expertise » co-piloté par le service régional de l'alimentation de la DRAAF Centre et la DREAL. Les pilotes ont œuvré afin de proposer une composition multipartenaire des groupes (associations, Chambre consulaire, professionnels de la distribution, services de l'Etat, Collectivités territoriales ...) afin de représenter la diversité des acteurs sur le territoire.

Thème n° 1 : Recenser

Mise en œuvre de ...

Axe 2 : Recenser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du transfert

Pilote : DRAAF

Objectif du thème :

De nombreux travaux visant à réduire l'usage et les impacts des produits phytosanitaires existent en région Centre. Recenser et connaître les données disponibles (niveau local ou national) mais aussi les actions réalisées (actions techniques, de communication ou de formation) sont des étapes essentielles à réaliser en amont de la démarche.

Ces actions de recensement permettront ainsi de dresser un état des lieux le plus exhaustif possible et de mettre en exergue les manques éventuels, les besoins et les synergies à développer. Les données et informations ainsi collectées serviront de base pour les différentes actions déclinées dans les autres thèmes notamment les actions de production d'information, d'amélioration de la sécurité des utilisateurs ou encore de la mise en réseau des acteurs.

- ✓ Action 1.1 : Réaliser l'inventaire et sa mise à jour dans le temps des actions menées en région Centre, en zone agricole, sur la réduction de l'utilisation et des impacts des produits phytosanitaires, suivre sa mise à jour et en informer les acteurs du CROS¹
- ✓ Action 1.2 : Recenser les démarches de réduction d'usage des produits phytosanitaires menées en région Centre en zone non agricole
- ✓ Action 1.3 : Recenser les données accessibles sur le rôle des auxiliaires par type de culture et par type de ravageur (rôles, comment les favoriser...), aux niveaux régional, national et international
- ✓ Action 1.4 : Recenser les actions de communication (forums, journées de démonstration, formations...) destinées aux collectivités territoriales, dans l'objectif de mettre en place de nouvelles opérations de communication
- ✓ Action 1.5 : Recenser les opérations effectuées en direction des jardiniers amateurs sur la réduction et sécurisation de l'usage des produits phytosanitaires

¹ Code couleur : Les actions signalées en noir sont issues du groupe de travail « Amélioration des pratiques agricoles » et celles en bleu du groupe de travail « Zones non-agricoles », celles en marron du groupe de travail « Expertise » et celles en vert du groupe de travail « formation ».

- ✓ Action 1.6 : Recenser les clauses techniques pouvant être fixées par les collectivités qui souhaitent travailler avec des prestataires d'entretien des voies publiques et espaces verts dont les pratiques sont respectueuses de l'environnement
- ✓ Action 1.7 : Recenser les aides financières dédiées à la mise en place de bonnes pratiques phytosanitaires

Thème n° 2 : Promouvoir les bonnes pratiques environnementales

Mise en œuvre de ...

Axe 2 : Recenser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du transfert

Axe 7 : Réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole

Axe 8 : Organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale, et communiquer sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Pilotes : Chambre régionale d'agriculture du Centre, Nature Centre

Objectif du thème :

La promotion de bonnes pratiques environnementales commence par la production d'informations diffusables, accompagnée d'une diffusion efficace de celles-ci. Ces dernières peuvent être produites par différentes voies : issues de la synthèse d'informations collectées dans le cadre des actions de recensement (thème n°1) ou créées notamment grâce à des travaux d'expérimentation. Ces informations serviront à diffuser auprès du plus grand nombre les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires, à la fois en zones agricole et non agricole, par différents moyens : formations, journées d'information, événements divers. Dans un deuxième temps, afin d'amorcer une réduction significative de l'usage des produits phytosanitaires et de limiter leur impact sur la santé et l'environnement, des accompagnements techniques et pédagogiques plus spécifiques seront mis en place vers les acteurs concernés. Ce sera la mise en œuvre d'actions concrètes visant à réduire et à sécuriser l'usage des produits phytosanitaires.

Production d'information

- ✓ Action 2.1 : Concevoir des travaux d'expérimentation sur les auxiliaires des cultures
- ✓ Action 2.2 : Favoriser l'utilisation des supports de sensibilisation sur la réduction et sécurisation de l'usage des produits phytosanitaires
- ✓ Action 2.3 : Elaborer et distribuer un guide pour l'entretien de l'espace public dédié aux bonnes pratiques et aux méthodes alternatives
- ✓ Action 2.4 : Gérer les bords de routes (Conseils Généraux) : types de traitements
- ✓ Action 2.5 : Développer le conseil auprès des agriculteurs concernant les risques d'impacts des produits phytosanitaires sur les pollinisateurs et plus largement sur les auxiliaires des cultures
- ✓ Action 2.6 : Accompagner les agriculteurs vers la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en les aidant à se situer au travers de l'indicateur IFT

Organisation d'actions de diffusion (formations, événements, ...)

- ✓ Action 2.7 : Renforcer la formation des conseillers et des agriculteurs sur les auxiliaires des cultures
- ✓ Action 2.8 : Organiser des formations/journées d'échange sur l'agriculture intégrée pour les conseillers
- ✓ Action 2.9 : Organiser des journées dédiées à la sensibilisation sur la réduction et la sécurisation de l'usage des produits phytosanitaires (journées d'information, d'échange, démonstration de méthodes alternatives, de bonnes pratiques phytosanitaires, etc.) envers un public varié (collectivités, membres associatifs, etc.)
- ✓ Action 2.10 : Développer des actions de réduction et de sécurisation d'usage des produits phytosanitaires auprès des collectivités
- ✓ Action 2.11 : Reproduire l'opération « jardiner au naturel » auprès de jardineries dans d'autres agglomérations que celle d'Orléans voire sur toute la région Centre
- ✓ *Action 2.12 : Formation (à développer ultérieurement)*

Thème n° 3 : Assurer la compétitivité économique des filières agricoles

Mise en œuvre de...

Axe 3 : Innover dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides

Pilote : Chambre Régionale d'agriculture du Centre

Objectif du thème :

Les actions menées dans le cadre de ce thème devront permettre d'anticiper les changements de fonctionnement économiques des filières suite à la réduction effective de l'utilisation de produits phytosanitaires. En outre, ce remaniement agricole nécessitera simultanément un investissement en amont pour améliorer ces espèces et promouvoir des filières en aval afin d'assurer une durabilité économique à ces nouveaux systèmes de production. Une réflexion doit être engagée afin de proposer des solutions alternatives performantes sur le plan environnemental, social mais aussi économique. Dans un premier temps, deux thèmes sont privilégiés : l'allongement des rotations et la prise en compte de la qualité des produits. Pour ce faire, différentes pistes ont été identifiées : recherche de nouveaux débouchés possibles, les modalités pour les développer, ... Par ailleurs, la réduction des produits phytosanitaires doit se faire en cohérence avec les exigences du marché et ne pas aller à l'encontre des normes de qualité des produits, tant sur le plan sanitaire que technologique.

- ✓ Action 3.1 : Identifier les filières de grandes cultures à développer en région Centre (à la fois pour leurs intérêts agronomiques leurs avantages en terme de réduction d'usage des produits phytosanitaires et aussi leur potentiel économique) et les modalités pour les soutenir
- ✓ Action 3.2 : Rédiger un argumentaire technique et économique sur l'allongement des rotations, à destination des conseillers et des agriculteurs
- ✓ Action 3.3 : Prendre en compte, dans les actions de communication, la qualité sanitaire et technologique des produits agricoles

Thème n°4 : Améliorer la sécurité des utilisateurs

Mise en œuvre de ...

Axe 4 : Former à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des pesticides

Axe 7 : Réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole

Déclinaison régionale du PNSE 2 pour la thématique pesticide

Pilote : Chambre régionale d'agriculture du Centre, Nature Centre

Objectif du thème :

La thématique « santé environnement » (la santé humaine influencée par l'environnement) est au cœur des engagements du Grenelle de l'environnement. La thématique pesticide, axe important du PNSE2, est déclinée en région Centre par le biais du Plan Ecophyto 2018.

La santé des utilisateurs en est un point primordial qui nécessite une formation de tous les acteurs et une communication renforcée à l'attention du grand public.

- ✓ Action 4.1 : Informer les élus et les employés communaux et autres décideurs et applicateurs sur l'obligation de se former sur l'utilisation des produits phytosanitaires et la nécessité de se former sur l'usage des méthodes alternatives
- ✓ Action 4.2 : Sensibiliser les agriculteurs aux risques pour la santé humaine et aux précautions d'usage des produits phytosanitaires
- ✓ Action 4.3 : Sensibiliser le grand public à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires ainsi qu'aux bonnes pratiques phytosanitaires

Thème n°5 : Mettre en réseau (outils et animation)

Mise en œuvre de...

Axe 8 : Organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale, et communiquer sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Déclinaison régionale du PNSE 2 pour la thématique pesticide

Pilote : DRAAF

Objectif du thème :

L'association de différents acteurs doit être pensée dans un objectif de mise en commun d'informations et de moyens afin d'atteindre un même objectif : la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. Pour ce faire, il sera nécessaire de créer des outils et des réseaux qui devront à terme faire l'objet d'une réelle animation permettant de les faire vivre et d'en obtenir une réelle plus-value pour l'ensemble des acteurs.

- ✓ Action 5.1 : Créer une entrée sur le site Internet de la DRAAF Centre dédiée à la déclinaison régionale du Plan Ecophyto et dynamiser les plateformes techniques dédiées aux échanges
- ✓ Action 5.2 : Echanges inter-organismes afin de progresser dans l'acquisition de références sur la réduction de l'utilisation et des impacts des produits phytosanitaires tout en optimisant les moyens
- ✓ Action 5.3 : S'accorder sur ce qu'on entend par "agriculture intégrée" et sur les conseils opérationnels qui peuvent être diffusés sur ce thème vers les agriculteurs
- ✓ Action 5.4 : Organiser la concertation des animateurs territoriaux sur les captages prioritaires Grenelle

Thème n°6 : Evaluer

Mise en œuvre de ...

Axe 1 : Évaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides

Pilote : DRAAF

Objectif du thème :

Dans un souci d'amélioration du Plan régional Ecophyto 2018 et à partir du constat effectué dans le cadre du recensement initial, il est important de mesurer l'impact, la qualité, l'efficacité et la pertinence des actions choisies et mises en œuvre par les groupes de travail. Enfin, l'évaluation permettra de vérifier si les objectifs fixés sont atteints ou non.

- ✓ Action 6.1 : Evaluer l'impact des actions menées par des collectivités en faveur de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien de l'espace public.
- ✓ Action 6.2 : Rédiger un diagnostic
- ✓ Action 6.3 : Elaborer des indicateurs mobilisables au niveau régional
- ✓ Action 6.4 : Publier une Note de conjoncture et NODU
- ✓ Action 6.5 : Interpréter les résultats des réseaux de mesure de la qualité des eaux
- ✓ Action 6.6 : Mesurer la qualité de l'air

Thème n°7 : Innover dans la communication

Mise en œuvre de ...

Axe 8 : Organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale, et **communiquer sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.**

Pilote : DRAAF ?

Objectif du thème :

Différents acteurs (chambres d'agriculture, associations, organismes stockeurs, instituts techniques) communiquent auprès des utilisateurs agricoles et non agricoles de produits phytosanitaires, ... La communication se fait sous diverses formes : conseil individuel ou collectif, journées techniques, affiches, sites internet, bulletins techniques, plaquettes...

Le message diffusé dans le cadre d'Ecophyto 2018 sur la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires doit être porté auprès de trois grandes catégories de public : les agriculteurs et les professionnels du domaine (surtout ceux qui réalisent du conseil phytosanitaire), les acteurs en zone non agricole et le grand public.

La mise en œuvre des différentes actions de ce thème doit permettre l'élaboration d'un message consensuel, explicite, adapté aux différents publics et diffusé massivement.

- ✓ Action n°7.1 : Faire connaître auprès du grand public les actions menées par le monde agricole pour réduire l'usage et les impacts des produits phytosanitaires
- ✓ Action n°7.2 : Développer une communication commune vers les agriculteurs
- ✓ Action n°7.3 : Repérer des jardins « pilotes », vitrines de bonnes pratiques
- ✓ Action n°7.4 : Communiquer auprès des communes
- ✓ Action n°7.5 : Développer le concours « mon jardin au naturel » avec récompense

Thème n° 1 : Recenser

Action I.1	Réaliser l'inventaire et sa mise à jour dans le temps des actions menées en région Centre, en zone agricole, sur la réduction de l'utilisation et des impacts des produits phytosanitaires, suivre sa mise à jour et en informer les acteurs du CROS
Contexte	<p>De nombreux travaux visant à réduire l'usage et les impacts des produits phytosanitaires ont été initiés par les organismes agricoles, par les animateurs au sein des collectivités ou par les agriculteurs eux-mêmes, bien avant la mise en place du Plan Ecophyto 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production de références techniques / expérimentations (exemples : rusticité des variétés, tests d'itinéraires techniques allégés en intrants, comparaison de différents programmes fongicides, herbicides..., et plus récemment, expérimentation de systèmes de cultures intégrés...), - Diffusion, vulgarisation des références, communication auprès des agriculteurs, - Animation territoriale, conseil auprès des agriculteurs, - Réalisation de formations à destination des agriculteurs, - Innovations mises en place par des agriculteurs testant de nouvelles pratiques par eux-mêmes. <p>Un recensement de ces travaux, déjà en cours, est nécessaire, afin de mettre en évidence les travaux de chaque organisme et d'en informer les acteurs du CROS. Les travaux menés s'insèrent souvent déjà dans le cadre d'un fonctionnement en réseau et des échanges inter-organismes existent déjà ponctuellement. Cependant, le recensement effectué permettra d'identifier des points de recoupement et d'envisager une meilleure coordination entre organismes.</p>
Descriptif de l'action	<p>Réalisation et suivi de tableaux de bord (mise à jour annuelle), concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les expérimentations, - les documents de diffusion, - les actions d'animation, - les formations, - les groupes et réseaux d'agriculteurs innovants. <p>Ces actions concerneront les techniques conventionnelles, alternatives et biologiques Diffusion par mail des tableaux de bord aux structures du groupe de travail</p>
Pilote(s) envisagé(s)	DRAAF - SRAL
Partenaires	Chambres d'agriculture, Organismes économiques, Instituts techniques, FREDON, lycées agricoles, FRCUMA, stations expérimentales, Agences de l'eau ...
Calendrier et échéances si disponibles	Fin 2010-début 2011: état des lieux initial Puis 1 mise à jour/an
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	<p>A choisir parmi (le choix se fera en fonction des données disponibles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableaux de bord remplis et mis à jour annuellement - Nombre de structures ayant répondu - Nombre d'actions menées : à ventiler (nombre d'expérimentations, de documents diffusés, d'action d'animation, de formations, ...) - Nombre de groupe et des réseaux innovants - Nombre de participants aux actions d'animation et/ou de formation

Action I-2	Recenser les démarches de réduction d'usage des produits phytosanitaires menées en région Centre en zone non agricole.
Contexte	Depuis quelques années des initiatives menées par des communes en matière de réduction d'usage des produits phytosanitaires s'opèrent en région Centre et ailleurs. Bien souvent, ces initiatives se font souvent sous l'accompagnement d'associations et la Bretagne est bien connue pour être l'initiatrice de nombreuses de ces démarches (exemple de la ville de Rennes). Par ailleurs, la politique publique Française et Européenne, la signature de différents accords cadre entre les ministères de l'agriculture et de l'environnement et les différents représentants d'utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles, la communication (associative, politique, télévisuelle), ont fait que nous entrons dans une période de prise de conscience générale de la nécessité de sécuriser et réduire l'usage des produits phytosanitaires en zone non agricole aussi bien de la part des communes que des autres utilisateurs.
Descriptif de l'action	<p>Bibliographie, synthèse, cartographie.</p> <p>L'objectif de cette sous-action est donc d'offrir un panorama le plus exhaustif possible de la région Centre en matière de démarches de réduction d'usage des produits phytosanitaires engagées à la fois par les communes mais aussi par les autres utilisateurs non agricoles. Cette sous-action sera divisée en deux parties, la première concernera les démarches menées par les collectivités et la seconde par les utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Concernant les communes, les démarches qui seront recensées seront celles <u>actées</u> soit par la signature d'un document d'engagement (charte par exemple) ou soit par une délibération de conseil municipal. Les données recueillies seront compilées sous forme de tableaux et représentées sous forme de cartographies thématiques de la région Centre. ➤ La seconde partie du recensement se consacrera aux représentants de délégations régionales ou de fédérations regroupant des organismes, structures ou particuliers, hors communes, utilisant des produits phytosanitaires non agricoles. Il s'agira ici de contacter ces différents utilisateurs afin de suivre les actions menées en matière de réduction d'usage des produits phytosanitaires et de présenter les objectifs du Plan Ecophyto 2018. Ce travail se fera sous la forme d'enquêtes individuelles avec réalisation d'une synthèse. Après avoir recensé au préalable tous les utilisateurs potentiels de produits phytosanitaires en ZNA, un contact sera pris et la réponse à un bref questionnaire sera sollicitée.
Pilote(s) envisagé(s)	Nature Centre, DRAAF Centre
Partenaires	Tout le groupe de travail + Plante-et-Cité en parallèle
Calendrier et échéance si disponible	Engagement du recensement « exhaustif » début 2011.
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	<p>Nombre de collectivités engagées Nombre de structures interrogées</p> <p>Début 2010, 38 communes signataire de la charte « Objectif Zéro Pesticide », 57 ayant effectué un Plan de Désherbage communal et 17 étant dans une démarche de réduction d'usage non sous forme d'une opération précise (=>liste non exhaustive)</p>

Sous-Action I.3	Recenser les données accessibles sur le rôle des auxiliaires par type de culture et par type de ravageur (rôles, comment les favoriser...), aux niveaux régional, national et international
Contexte	<p>L'objectif de réduction de 50 % des produits phytosanitaires amène à s'interroger sur les méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires et notamment sur les possibilités d'intensifier les services rendus par la faune auxiliaire des cultures dans la régulation des bio-agresseurs.</p> <p>L'expertise scientifique collective sur Agriculture et Biodiversité réalisée par l'INRA en 2008 (basées sur les études scientifiques publiées au niveau européen) montre que des travaux de recherche ont déjà été menés sur le sujet.</p> <p>Par ailleurs, des expérimentations appliquées en lien avec la biodiversité "fonctionnelle" se sont récemment développées : suivi de carabes, de vers de terre, de syrphes... en lien avec l'implantation de bandes enherbées, de haies ou autres pratiques (Chambres d'agriculture de Charente Maritime, de Bretagne, de Picardie, de l'Aude et du Vaucluse sur les auxiliaires en viticulture, de l'Indre-et-Loire sur les carabes, en lien avec le CRITT Innophyt ; projet CASDAR piloté par Avalis sur les auxiliaires en grandes cultures de 2009 à 2011 ; étude sur les bandes enherbées et l'impact sur les auxiliaires en grandes cultures menée par le SRPV Centre entre 2006 et 2009 ; protocoles de suivis de la biodiversité en cours d'élaboration par le Muséum national d'Histoire Naturelle dans le cadre du projet du Ministère de l'agriculture d'observatoire national de la biodiversité ; réseau mixte technologique (RMT) "Biodiversité fonctionnelle", piloté par l'ACTA avec notamment des groupes d'échanges sur les carabes et sur les services écosystémiques en agriculture. De nombreuses équipes de recherche travaillent sur la thématique (les travaux sont généralement spécialisés sur un couple ravageur-antagoniste), elles sont souvent plus avancées en arboriculture, cultures légumières, viticulture et horticulture qu'en grandes cultures.</p> <p>Mais les connaissances sur les auxiliaires des cultures, la manière de les favoriser et leur rôle restent encore fragmentaires et les travaux donnent rarement lieu à des conclusions applicables de manière opérationnelle sur les exploitations. Ceci est d'autant plus vrai pour les grandes cultures. En effet, le service rendu par les auxiliaires des cultures est difficilement chiffrable et garde une part d'aléatoire.</p>
Descriptif de l'action	Les différentes productions seront concernées par ce recensement : arboriculture, viticulture, légumes, grandes cultures...
Pilote(s) envisagé(s)	CETU Innophyt
Partenaires	FREDON, Chambres d'agriculture, Organismes stockeurs, Instituts techniques, lycées agricoles, Nature Centre, Terra Vitis, LCA, SICAVAC, station de la Morinière...
Calendrier et échéance si disponible	2011 : Recensement des données
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Un document de synthèse / conclusions applicables de manière opérationnelle sur les exploitations Nombre d'auxiliaires dont on dispose des données au niveau régional, national et international

Action I-4	Recenser les actions de communication (forums, journées de démonstration, formations...) destinées aux collectivités territoriales, dans l'objectif de mettre en place de nouvelles opérations de communication.
Contexte	La sensibilisation à la réduction et sécurisation de l'usage des produits phytosanitaires passe dans un premier temps par de la communication. L'absence d'information peut engendrer parfois des positionnements de réticence et d'opposition. Un ciblage de l'information par une communication adéquate est un pré-requis pour permettre une acceptation de ce plan.
Descriptif de l'action	Cette action a pour objectif de créer une archive recensant les actions de communication menées (expositions, conférences, plaquettes, formations...) avec une description analytique de chacune d'entre elles : type d'action, communication autour de l'action, cibles, déroulement (intervenants, exposants...), taux de participation, taux de satisfaction...
Pilote(s) envisagé(s)	FREDON Centre
Partenaires	Tout le groupe de travail
Calendrier et échéance si disponible	Réalisation : année 2011 Echéance : fin 2011
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Indicateur : nombre d'actions de communication menées vers les collectivités Valeur initiale : nulle. Documents non regroupés Valeur ciblée : archive complète des actions passées en région Centre

Action I-5	Recenser les opérations effectuées en direction des jardiniers amateurs sur la réduction et sécurisation de l'usage des produits phytosanitaires
Contexte	Les jardiniers amateurs sont les premiers consommateurs de produits phytosanitaires en zone non agricole et devancent donc les communes. Même si les quantités utilisées sont bien moindre par rapport au secteur agricole, les enjeux sont tout aussi importants notamment en matière d'usage des produits phytosanitaires où les conditions d'utilisation peuvent être non sécurisées d'un point de vue santé (protection) et environnement (dosage excessif, traitements sur des surfaces imperméabilisées, etc.).
Descriptif de l'action	Cette action a pour objectif de recenser les actions qui ont été mises en place pour sensibiliser les jardiniers amateurs sur la réduction et sécurisation de l'usage des produits phytosanitaires. Ce recensement permettra <u>d'identifier</u> les différentes journées d'information (type de journée, exposants, conférences...), <u>d'évaluer leur impact</u> (nombre de personnes ayant fréquenté le « salon »), et <u>d'orienter les nouvelles propositions</u> de journées.
Pilote(s) envisagé(s)	FREDON Centre ; Loiret Nature Environnement
Partenaires	Nature Centre, associations de jardiniers amateurs, associations de protection de la nature et de l'environnement, Chambres d'agriculture, UPJ
Calendrier et échéance si disponible	
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Libellé de l'indicateur : rédaction d'un bilan sur les différentes actions qui ont été mises en place. Valeur ciblée à la fin de l'action : liste d'actions

Action I-6	Recenser les clauses techniques pouvant être fixées par les collectivités qui souhaitent travailler avec des prestataires d'entretien des voies publiques et espaces verts ayant recours à de bonnes pratiques phytosanitaires et/ou des méthodes alternatives.
Contexte	La gestion de l'espace public par des prestataires peut s'opérer par des méthodes plus ou moins saines pour l'environnement et les utilisateurs et bien souvent l'importance du devis y est directement reliée. Afin de permettre aux communes d'adopter une démarche plus sécurisée en matière de santé et d'environnement par rapport à l'utilisation de produits phytosanitaires, il convient donc de fixer des clauses techniques qui permettraient de gérer l'espace public tout en contribuant à réduire et sécuriser l'usage des produits phytosanitaires.
Descriptif de l'action	Réaliser un listing de clauses techniques pouvant être intégrées dans un appel d'offre.
Pilote(s) envisagé(s)	FREDON Centre ; Loiret Nature Environnement
Partenaires	Quelques communes signataires de la charte « Objectif Zéro Pesticide » ; paysagistes partenaires des actions ; autres collectivités engagées dans des actions telle que l'Agglo, UPJ
Calendrier et échéance si disponible	2011
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Libellé de l'indicateur : rédaction d'une liste de clauses Valeur initiale : nulle. Aucun listing existant Valeur ciblée : liste exhaustive de clauses types

Action I.7	Recenser les aides financières dédiées à la réduction et sécurisation de l'usage des produits phytosanitaires
Contexte	Dans le cadre des politiques environnementales et du respect de la législation française et européenne (SDAGE, DCE, LEMA), les organismes publics (Etat, Régions, Départements, Agences de l'eau) financent des projets permettant de limiter l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement et plus particulièrement sur la qualité de l'eau ou encore sur la santé humaine. Le subventionnement de démarches de réduction d'usage des produits phytosanitaires menées par des communes (démarche « Objectif Zéro Pesticide », réalisation d'un plan de désherbage, achat de matériel alternatif) en est un exemple concret.
Descriptif de l'action	L'objectif de cette action vise à rechercher les financements proposés par les acteurs (autres que les communes) soutenant ce type de démarche. Ce recensement sera synthétisé sous forme <u>d'un catalogue</u> qui répertoriera les différents financeurs ou subventions. Les données seront classées de différentes manières : classement par démarche, par financeur et par acteur concerné (commune, association => quels financements leurs sont accessibles?). Les données récoltées et synthétisées dans le catalogue seront validées par les organismes financeurs concernés.
Pilote(s) envisagé(s)	Nature Centre
Partenaires	Région Centre, Agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie, ARS
Calendrier et échéance si disponible	Ce recensement s'effectuera au cours de l'année 2011.
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	- modalités des dispositifs - montant total des finances dédiées aux bonnes pratiques en région Centre

Thème n° 2 : Promouvoir les bonnes pratiques environnementales

Production d'information

Action II.1	Concevoir des travaux d'expérimentation sur les auxiliaires des cultures
Descriptif de l'action	<p>A partir du recensement de l'action I.3, identifier les lacunes et étudier la faisabilité de la mise en place de travaux d'acquisition de références locales sur les auxiliaires : définition d'axes de travail, de protocoles, recherche de financements, de sites tests, de matériel, etc.</p> <p>Ces expérimentations pourront porter sur l'intérêt de certains aménagements et/ou changements de pratiques pour favoriser les auxiliaires des cultures, sur l'évaluation des services rendus par ces auxiliaires (en terme de réduction de traitements, d'impact sur le rendement...) et sur les interactions ravageurs/auxiliaires.</p> <p>Ces expérimentations pourront éventuellement s'insérer dans le cadre d'autres programmes d'essais pré-existants (exemple : sur les systèmes intégrés...). Elles seront réalisées en lien avec l'axe 3 du Plan Ecophyto et les actions menées au niveau national.</p>
Pilote(s) envisagé(s)	CETU Innophyt
Partenaires	FREDON, Chambres d'agriculture, Organismes stockeurs, Instituts techniques, lycées agricoles, Nature Centre, Terra Vitis, LCA, SICAVAC, station de la Morinière...
Calendrier et échéance si disponible	<p>Lancement en 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition des thématiques prioritaires de travail - élaboration du programme d'actions et mise en œuvre des expérimentations (selon financements)
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de travaux d'expérimentation conçus - Pourcentage d'essais permettant de diminuer de l'IFT HH de référence obtenu suite à l'introduction de ces auxiliaires (si possible quantifier la réduction d'IFT)

Action II-2	Favoriser l'utilisation des supports de sensibilisation sur la réduction et sécurisation de l'usage des produits phytosanitaires.
Contexte	Certains supports de sensibilisation ont été très utiles pour un contexte donné en raison de leur caractère communicatif ou pédagogique. Cependant, pour certaines raisons notamment par manque de réactualisation, certains de ces outils ne sont plus utilisés bien que leur fondement soit profitable.
Descriptif de l'action	L'objectif de cette action est donc de favoriser les moyens de communication existants, connus de tout public et très accessibles, qui sensibilisent relativement facilement sur la réduction d'usage des pesticides et l'amélioration des pratiques phytosanitaires. Cette action correspond à la déclinaison opérationnelle de l'action I.4.
Pilote(s) envisagé(s)	Nature Centre
Partenaires	Tout le groupe de travail
Calendrier et échéance si disponible	2011
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre d'outils disponibles

Action II-3	Elaborer et distribuer un guide pour l'entretien de l'espace public dédié aux bonnes pratiques phytosanitaires et aux méthodes alternatives
Contexte	Les substances actives ainsi que leurs produits de dégradation ont un impact notable et avéré sur la santé et l'environnement notamment à cause de leur diffusion dans l'eau. Cette présence (mais aussi rémanence) est à l'origine de problèmes de qualité de l'eau et de non-conformité pour sa potabilisation. Il est donc essentiel de limiter l'impact des produits phytosanitaires à la fois sur la santé mais aussi sur l'environnement par le biais de la sécurisation de leur usage et de bonnes pratiques d'utilisation et de manière prioritaire dans les zones à risques (sols imperméabilisés, caniveaux).
Descriptif de l'action	<p>- S'inspirer du guide GREPPES dédié aux bonnes pratiques phytosanitaires édité en 2002/2003 en intégrant de nouvelles informations concernant la <u>contamination du milieu</u> (qualité des eaux de rivière, nappes, air → réunir les informations), <u>les évolutions de la réglementation</u> (notamment arrêté du 12/09/2006), ainsi que <u>des témoignages</u> de collectivités engagées dans une démarche de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. Une partie importante de ce guide sera consacrée aux <u>méthodes alternatives au désherbage chimique</u>. Cette édition sera l'occasion de faire évoluer ce guide (autres informations, format du guide...) par rapport au précédent.</p> <p>- Distribuer largement ce nouveau guide.</p>
Pilote(s) envisagé(s)	FREDON Centre, UPJ (qui édite son propre guide, « guide des bonnes pratiques phytopharmaceutiques en espaces publics »).
Partenaires	Chambres départementales d'agriculture.
Calendrier et échéance si disponible	Edition en fin de 1 ^{er} semestre 2012
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Indicateur : nombre de guides édités Valeur initiale : guide préexistant, datant de 2003 – 0 exemplaire à ce jour Valeur ciblée : 3000 exemplaires édités pour distribution (en formation notamment)

Action II-4	Gérer les bords de routes dans le département de l'Eure-et-Loir (28)
Contexte	Les bords de routes représentent un espace restreint dont la gestion implique des enjeux importants. Pour des raisons de sécurité, les abords immédiats des routes doivent être gérés très fréquemment afin de permettre une bonne visibilité. Mais alors de quelle manière ; désherbage chimique ou mécanique? Les abords lointains quant à eux font l'objet notamment dans l'Eure-et-Loir d'une gestion plus « extensive » dite différenciée où, par exemple, des fauches moins répétées permettent d'observer une diversité floristique plus importante. Néanmoins, cette gestion extensive peut devenir rapidement le foyer de semences non désirables pour les parcelles agricoles adjacentes ce qui peut impliquer des traitements chimiques plus répétés et non désirés pour diverses raisons (environnementales, économiques, ...).
Descriptif de l'action	Cette action a donc plusieurs objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Dresser une typologie des modes d'entretien</u> des bords de routes (fauche, fréquence, recours aux herbicides, molécules utilisées, techniques alternatives mises en œuvre, impact sur les débits de chantier). - <u>Identifier</u>, à partir des données disponibles auprès du conseil Général 28 (et autres acteurs, notamment la DIRNO, Direction interdépartementales des routes Nord-Ouest), <u>les progrès envisageables</u> en matière de développement de techniques alternatives <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des <u>expériences pilotes</u> - Etablir un <u>bilan quantitatif et qualitatif</u> des réalisations à l'échelle départementale.
Pilote(s) envisagé(s)	DDT 28
Partenaires	Conseil Général 28, Association Eure-et-Loir Nature, Chambre d'agriculture du 28.
Calendrier et échéance si disponible	Bilan 2010 fin 1er semestre 2011
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	% de la voirie départementale / modes d'entretien et volume de phyto/km de voirie à voir avec DIRNO et CG28 à voir avec DIRNO et CG28 DDT 28

Action II.5	Développer le conseil auprès des agriculteurs concernant les risques d'impacts des produits phytosanitaires sur les pollinisateurs et plus largement sur les auxiliaires des cultures
Descriptif de l'action	Amplifier l'introduction des informations et des photos d'auxiliaires dans les BSV. Autres mode de diffusion (articles, etc.) Action de communication transversale : utilisation de différents supports ou actions de communication pour faire diffuser des messages sur ce sujet)
Pilote(s) envisagé(s)	CRA
Partenaires	Chambres d'agriculture, Organismes économiques, Instituts techniques, FREDON...
Calendrier et échéance si disponible	2011 : diffusion d'informations sur des auxiliaires dans des BSV selon les possibilités. Au delà de 2011, le plan d'actions reste à préciser en fonction des références acquises.
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre de BSV diffusés avec informations sur les auxiliaires Nombre de d'actions communications réalisées Pourcentage de la population agricole touchée par ces actions de prévention

Action II.6	Accompagner les agriculteurs vers la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en les aidant à se situer au travers de l'indicateur IFT
Contexte	<p>L'IFT (Indice de Fréquence de Traitement) est un indicateur calculable à l'échelle de l'exploitation agricole permettant de suivre l'évolution de l'usage des produits phytosanitaires. Cet indicateur permet à l'agriculteur de se situer par rapport à une référence : soit dans le temps en calculant sa propre progression, soit par rapport à d'autres agriculteurs (l'IFT moyen d'un groupe par exemple).</p> <p>L'interprétation de son évolution sur une exploitation nécessite une prise de recul, en particulier afin que la réflexion ne porte pas uniquement sur la réduction de l'IFT mais aussi sur l'impact environnemental : réflexion par rapport à la nature des produits utilisés, aux dates d'applications, aux milieux à risques...</p> <p>L'IFT peut être utilisé à des fins pédagogiques dans le cadre de démarches de groupes. Intégrer son calcul dans les travaux d'acquisition de références peut également alimenter les données disponibles.</p>
Descriptif de l'action	<p>Expliquer l'IFT et l'utiliser comme support de réflexion lors de formations, d'information et de conseil collectifs (bassins versants, bouts de champs, GDA...).</p> <p>Intégrer l'IFT dans les résultats d'essai, les références, etc.</p> <p>Cette action sera menée en cohérence avec les travaux du groupe de travail national</p>
Pilote(s) envisagé(s)	CRA
Partenaires	Chambres d'agriculture, Organismes stockeurs, Instituts techniques, Agences de l'eau, Animateurs de BAC...
Calendrier et échéance si disponible	2011 : explication des méthodes de calcul des IFT
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre de d'actions communications réalisées Pourcentage de la population agricole touchée par ces actions

Organisation d'actions de diffusion (formations, événements, ...)

Action II.7	Renforcer la formation des conseillers et des agriculteurs sur les auxiliaires des cultures
Descriptif de l'action	Proposer des stages de formation chaque année en région Centre (identification des auxiliaires des cultures, rôle ...) : - Pour les conseillers - Pour les agriculteurs Des stages spécifiques, adaptés aux différents types de productions seront mis en place (grandes cultures, viticulture, arboriculture, cultures légumières)
Pilote(s) envisagé(s)	CRA
Partenaires	FREDON, Arvalis
Calendrier et échéance si disponible	Stages généralisés dans les départements en 2011 et 2012 2010-2011 : recensement des besoins en formation et montage des formations ravageurs/auxiliaires 2011 et 2012 : mise en œuvre des formations
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre de sessions de formations sur les auxiliaires chaque année - Nombre de participants - agriculteurs - conseillers Nombre de structures concernées Analyse qualitative : recueil de l'avis des stagiaires

Action II.8	Organiser des formations/journées d'échange sur l'agriculture intégrée pour les conseillers
Contexte	<p>Une évolution du métier de conseiller est en train de s'opérer. Une réduction importante de l'utilisation des produits phytosanitaires à l'échelle de l'exploitation agricole nécessite de repenser l'ensemble du système de production et ce à l'échelle de la rotation. D'un conseil thématique ponctuel, on s'oriente de plus en plus vers un conseil systémique. Un projet interrégional "Conseillers, demain", piloté par la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir a été retenu dans le cadre de l'appel à projet Casdar 2009 et est en cours pour accompagner les conseillers dans ces changements.</p> <p>Un réseau mixte technologique sur les Systèmes de cultures innovants (RMT SdCI) travaille également sur la coordination de l'acquisition de références sur les systèmes économes en intrants et sur l'accompagnement des agriculteurs vers des changements de systèmes "intégrés".</p>
Descriptif de l'action	<p>Elaborer un programme de formation sur l'agriculture intégrée (Grandes cultures + autres productions), à destination des conseillers (issus de Chambres d'agriculture, de coopératives, ou autres structures réalisant du conseil auprès des agriculteurs).</p> <p>Organiser au moins une formation par an délocalisée dans chaque département (soit 6 formations par an au total)</p> <p>Durée de formation envisagée : 1 journée.</p> <p>Nombre de stagiaires : 15 conseillers maximum par session.</p> <p>Ces formations auront pour but d'acquérir une culture commune entre les conseillers issus des différentes structures. Elles laisseront la place à l'échange technique et se veulent très concrètes et opérationnelles pour le conseil.</p> <p>Arvalis proposera un programme de formation aux systèmes intégrés en grandes cultures à destination des techniciens (Chambres, coopératives, négoce, autres organismes...) sur les bases de tarification du catalogue.</p>
Pilote(s) envisagé(s)	Arvalis
Partenaires	Instituts (CETIOM, ITB, CTIFL, IFVV...), Chambres d'agriculture, Organismes stockeurs, lycées agricoles, animateurs des collectivités, agences de l'eau...
Calendrier et échéance si disponible	En 2011 : au moins 1 formation par département par Arvalis
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre de sessions de formations réalisées Nombre de stagiaires Satisfaction des conseillers Nombre de structures économiques représentées

Action II-9	Organiser des journées dédiées à la sensibilisation sur la réduction et la sécurisation de l'usage des produits phytosanitaires (journées d'information, d'échange, démonstration de méthodes alternatives, de bonnes pratiques phytosanitaires, etc.) envers un public varié (collectivités, membres associatifs, etc.).
Contexte	Des initiatives de réduction d'usage des produits phytosanitaires sont souvent non entreprises ou encore abandonnées par manque de connaissances (techniques notamment) et de soutien. L'échange d'expérience, la démonstration sur le terrain sont autant de moyens permettant de mieux expliquer et faire comprendre certaines démarches.
Descriptif de l'action	<p>L'objectif de cette action est de soutenir et favoriser l'organisation de rencontres, entre membres associatifs, représentants de collectivités ou autres, sur la mise en place de méthodes alternatives et l'amélioration des pratiques phytosanitaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans le cadre de l'opération « Objectif Zéro Pesticide », Nature Centre a en charge la dynamisation de cette opération à l'échelle régionale. Cela passe par l'organisation de concertations régulières avec son réseau, par l'organisation de visites de communes signataires de la charte pour d'autres communes intéressées. ➤ Cette action étant en co-pilotage, chaque autre co-pilote est donc habilité à effectuer ce même genre d'action dans son domaine de compétence (formation des agents, présentation des techniques alternatives et des bonnes pratiques, organisation de journées techniques, d'information ou d'échange, etc.). ➤ Les partenaires de cette action pourront contribuer à la bonne organisation de ces journées (réalisation d'interventions, diffusion de l'information, etc.).
Pilote(s) envisagé(s)	Nature Centre ; FREDON Centre, Chambres d'agriculture
Partenaires	Loiret Nature Environnement, Région Centre, collectivités, élus, UPJ, CNFPT
Calendrier et échéance si disponible	Opérations courantes pluriannuelles
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre de rencontres effectuées Nombre de communes touchées Satisfaction des personnes déplacées

Action II-10	Développer des actions de réduction et de sécurisation d'usage des produits phytosanitaires auprès des collectivités
Contexte	Outre l'aspect communication nécessaire à la sensibilisation aux pratiques respectueuses de la santé et de l'environnement, la mise en place d'actions concrètes sur le terrain est primordiale pour réduire significativement l'impact des produits phytosanitaires. De nombreux organismes répondeurs sont présents pour accompagner les collectivités dans ces démarches.
Descriptif de l'action	Cette action vise à accompagner les collectivités par un soutien technique et pédagogique dans une démarche de réduction et de sécurisation d'usage des produits phytosanitaires (Opération « Objectif Zéro Pesticide », Plan de Désherbage Communal, gestion différenciée, Protection Biologique Intégrée, etc.)
Pilote(s) envisagé(s)	Nature Centre, FREDON Centre et Chambres d'agriculture
Partenaires	Loiret Nature Environnement, Chambres d'Agriculture, Région, Agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie, Pays Gâtinais, UPJ
Calendrier et échéance si disponible	Opérations courantes pluriannuelles
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	- synthèse annuelle des actions effectuées

Action II-11	Reproduire l'opération « jardiner au naturel » auprès de jardineries et magasins de bricolage dans d'autres agglomérations que celle d'Orléans voire sur toute la région Centre.
Contexte	L'enjeu majeur de l'usage de produits phytosanitaires par les jardiniers amateurs est leur mauvaise utilisation impliquant de nombreuses conséquences : surdose utilisée, peu de sécurisation d'usage, traitements peu appropriés et potentiellement sur des zones à risques. Il convient d'agir dans ce domaine pour sensibiliser le grand public en premier lieu aux bonnes pratiques (sécurisation) et en finalité à l'adoption si possible de méthodes alternatives moins risquées pour la santé et l'environnement.
Descriptif de l'action	Le principe de cette opération repose sur la signature d'une charte entre l'association et le gérant du magasin qui s'engage alors à offrir un service qui informe ses clients sur l'usage de méthodes alternatives aux produits chimiques en les sensibilisant au jardinage écologique.
Pilote(s) envisagé(s)	Nature Centre
Partenaires	Loiret Nature Environnement ; FREDON Centre ; réseau Nature Centre
Calendrier et échéance si disponible	Action débutée en avril 2010 dans le Loiret.
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre de signature de chartes (magasins signataires) 11 enseignes sur 15 de l'agglomération d'Orléans ayant signé la charte

Action II-12	Formation.
Contexte	Cette fiche sera renseignée ultérieurement, à l'issue de la réunion du groupe de travail <i>ad hoc</i> .

Thème n° 3 : Assurer la compétitivité économique des filières agricoles

Action III.1	<p>Identifier les filières de grandes cultures à développer en région Centre (à la fois pour leurs intérêts agronomiques leurs avantages en terme de réduction d'usage des produits phytosanitaires et aussi leur potentiel économique) et les modalités pour les soutenir</p>
Contexte	<p>L'allongement des rotations est l'un des principaux leviers d'action préventifs permettant de limiter la pression des ravageurs, maladies et adventices et donc de réduire le nombre de traitements phytosanitaires nécessaire aux cultures. Toutefois, les bénéfices attendus en terme de pression sanitaire et d'IFT seront très dépendants de la succession culturale initiale et fortement conditionnés par le type de culture introduites.</p> <p>Les débouchés présents sur le marché, leur sécurité et leur rentabilité (fluctuante en fonction des cours du marché) sont des critères déterminants pour les agriculteurs dans le choix de leurs cultures, en plus de critères agronomiques et techniques (conduite de la culture, matériel nécessaire, rendement...). Ceci engendre une simplification des assolements au détriment des cultures les moins rentables ou pour lesquelles les débouchés ne sont pas développés.</p> <p>Parmi les cultures qui peuvent jouer un rôle agronomique positif en diversifiant les rotations mais dont les débouchés restent pour l'instant peu développés en région Centre pour les céréaliers, on peut citer : les protéagineux (pois, féverole, lupin, luzerne, soja...), le sorgho, le millet, le lin, le chanvre... On peut également rappeler l'intérêt agronomique dans la rotation des cultures de printemps et d'été dont l'utilisation a tendance à diminuer (notamment en parallèle avec les contraintes réglementations sur la couverture hivernale obligatoire des sols en zones vulnérables).</p> <p>Le marché obéissant à la loi de l'offre et de la demande, lorsque la filière n'est pas prête à accueillir l'augmentation de la production d'une culture, cela entraîne une chute des prix et une déstabilisation de la filière. Développer ou relancer une production nécessite l'implication de toute la filière de l'amont à l'aval : organismes stockeurs, semenciers, fabricants d'aliments...</p> <p>Pour sécuriser leurs débouchés les agriculteurs peuvent contractualiser avec les Organismes stockeurs, à condition que ceux-ci aient eux-mêmes contractualisé leurs débouchés. Par ailleurs, pour sécuriser leurs productions et compenser une prise de risques techniques, les agriculteurs peuvent avoir recours à des assurances récoltes, mais celles-ci ont un coût.</p> <p>Concernant le cas particulier des cultures de protéagineux :</p> <p>Les cultures de protéagineux ont de multiples intérêts agronomiques : elles permettent de réduire les apports d'azote pour la culture suivante et jouent un rôle intéressant du point de vue du désherbage.</p> <p>Actuellement et jusqu'en 2012, certaines cultures de protéagineux sont soutenues par le plan Barnier (aide de 100 à 150 €/ha en 2010 en fonction de la surface nationale emblavée). Cela entraîne un regain ponctuel d'attractivité de ces cultures mais qui ne sera durable que s'il s'accompagne d'une structuration des débouchés. Parallèlement à cela, l'alimentation des élevages de la région Centre est fortement dépendante du soja importé. Une réflexion est donc à mener sur la faisabilité de développer une filière de production de</p>

	<p>protéagineux régionale qui permettrait de s'affranchir du marché mondial du soja, tout en créant de nouveaux débouchés pour les protéagineux.</p> <p>Pour créer de nouveaux marchés il faut peut-être également miser sur l'innovation et rechercher des débouchés à travers le développement d'agro-matériaux, de bio-produits, la valorisation de l'ensemble des co-produits et leur incorporation dans les process industriels...</p> <p>Au niveau de la région Centre, les organisations agricoles, le Conseil Régional et la DRAAF prévoient d'engager prochainement la construction d'un Projet de filières Grandes cultures. La réflexion conduite dans le cadre de l'action 2 sera donc menée en étroite concertation avec le Conseil Régional et l'Etat, dans le cadre du projet de filière grandes cultures.</p>
Descriptif de l'action	<p>Cette action sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du projet de filières Grandes Cultures au niveau régional. Dans cette attente, l'action est mise en suspens.</p> <p>La réflexion pourra également être ouverte aux opportunités interrégionales pour trouver des débouchés.</p>
Pilote(s) envisagé(s)	CRA
Partenaires	Organismes stockeurs, Chambres d'agriculture, Conseil Régional, Instituts techniques, Coop de France, Collectivités, Agences de l'eau, DRAAF...
Calendrier et échéance si disponible	<p>Elaboration du projet de filières Grandes Cultures : mi-2011 (co-construction CRA, Conseil Régional en collaboration avec la DRAAF et les partenaires de la filière grandes cultures</p> <p>Le plan d'actions sera précisé dans le projet de filières</p>
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	

Action III.2	Rédiger un argumentaire technique et économique sur l'allongement des rotations, à destination des conseillers et des agriculteurs
Descriptif de l'action	Rédaction d'un document technique à destination des conseillers et des agriculteurs sur comment allonger sa rotation et les intérêts agronomiques, environnementaux et technico-économiques. Ce document mettra notamment en avant des arguments technico-économiques, avec des calculs de résultats à l'échelle de la rotation et non de la culture. Il s'appuiera sur les travaux nationaux existants Diffusion du document (articles de presse, fiche technique). L'approche économique sera réalisée dans un second temps sur la base des travaux du projet de filières
Pilote(s) envisagé(s)	CRA
Partenaires	Organismes stockeurs, Chambres d'agriculture, Conseil Régional, Instituts techniques, UNIP...
Calendrier et échéance si disponible	2011 : recensement des supports existants et élaboration d'une fiche technique, en attendant les avancées du projet de filière pour l'approche économique Mise à jour bisannuelle
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	- Edition de la fiche technique - Nombre de fiches diffusées selon la cible - Nombre d'articles de presse diffusés - Nombre d'organismes économiques/consulaires partenaires de cette action

Action III.3	Prendre en compte, dans les actions de communication, la qualité sanitaire et technologique des produits agricoles
Contexte	La réduction des produits phytosanitaires doit se faire en cohérence avec les exigences du marché et ne pas aller à l'encontre des normes de qualité des produits, tant sur le plan sanitaire (exemple : mycotoxines) que technologique (exemple : taux de protéine du blé).
Descriptif de l'action	Il s'agit d'une sous-action transversale qui vise à s'assurer que les messages transmis sur la réduction d'usage des produits phytosanitaires soient cohérents avec les contraintes imposées par le marché concernant la qualité des produits sur les plans sanitaire et technologique. Cette sous-action se traduira, lorsque nécessaire, par une communication sur les contraintes de qualité des produits au sein des autres communications Ecophyto 2018. Cette action pourra être menée au départ en priorité sur une culture qui reste à définir.
Pilote(s) envisagé(s)	Coop de France-Centre
Partenaires	CRA
Calendrier et échéance si disponible	Réalisation en parallèle des autres actions
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre de d'actions communications réalisées Pourcentage de la population agricole touchée par ces actions de prévention

Thème n°4 : Améliorer la sécurité des utilisateurs

Action IV-1	Informers les élus et les employés communaux et autres décideurs et applicateurs sur l'obligation de se former sur l'utilisation des produits phytosanitaires et la nécessité de se former sur l'usage des méthodes alternatives.
Contexte	L'une des mesures fortes du Plan Ecophyto 2018 est la création d'un certificat national individuel obligatoire pour être en règle dans les activités professionnelles liées aux produits phytosanitaires (applicateurs, professionnels de la distribution) qui est le Certiphyto . A compter de 2015, il sera obligatoire d'être individuellement titulaire du Certiphyto pour pouvoir acheter des produits phytosanitaires à usage professionnel, agricole ou non.
Descriptif de l'action	Afin d'éviter tout effet d'urgence, l'objectif de cette action serait d'organiser des journées d'information à destination des services espaces verts / Développement durable en espaces verts, eau, assainissement, voirie et espaces publics qui seront tout particulièrement orientées vers les modalités d'obtention du Certiphyto. Ces journées pourront également se consacrer à la gestion différenciée, aux techniques alternatives ou encore à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.
Pilote(s) envisagé(s)	DRAAF Centre
Partenaires	CNFPT, FREDON Centre, Chambres d'agriculture
Calendrier et échéance si disponible	2011
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	- Nombre de personnes formées - <i>(pas d'indicateurs de référence en 2008)</i> - <i>Valeur cible difficile à définir</i> - DRAAF Centre

Action IV-2	Sensibiliser les agriculteurs aux risques pour la santé humaine et aux précautions d'usage des produits phytosanitaires
Contexte	La santé des utilisateurs est un point primordial, qui touche tout particulièrement les agriculteurs. Elle fera donc l'objet d'une communication spécifique
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de développer, en direction des agriculteurs, une communication régulière et pluri-annuelle sur la sécurité et la santé des utilisateurs de produits phytosanitaires. Les messages seront diffusés en masse par l'ensemble des structures partenaires de l'action.</p> <p>Cette communication pourra prendre différentes formes : organisation de journées de communication en lien avec la MSA, diffusion d'affiches chez les agriculteurs et dans les lieux publics, rédaction d'articles dans la presse, animations (flashes) sur les sites internet...</p> <p>Des actions déclinées au niveau national contribuent à cet objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre du Certiphyto - Plan de communication Nationale UIPP - APCA - Coop de France – JA - En distribution, « Espaces Santé Sécurité »
Pilote(s) envisagé(s)	MSA
Partenaires	MSA, Chambres d'agriculture, Organismes économiques, Instituts techniques...
Calendrier et échéances disponibles	1 ^{ère} communication sur la Santé des utilisateurs : février 2011 <i>A préciser avec la MSA</i>
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	<p>Nombre de documents de communication produits et diffusés</p> <p>Nombre de manifestations organisées</p> <p>Nombre de partenaires ayant véhiculé le message</p>

Sous-Action IV-3	Sensibiliser le grand public à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires ainsi qu'aux bonnes pratiques phytosanitaires
Contexte	Les produits phytosanitaires sont présents dans tous les compartiments de notre environnement (eau, air, sol, alimentation). Ils peuvent donc poser des problèmes environnementaux et sanitaires certains. L'usage des produits phytosanitaires en ZNA ne concerne pas uniquement le jardinage ou l'espace public, aussi faut-il communiquer sur ce sujet vers un public plus large.
Descriptif de l'action	Cette action vise à : <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Première phase</u> : Rédiger un document synthétique (un quatre pages) reprenant les informations essentielles à communiquer au grand public en terme de bonnes pratiques et de réduction (méthodes alternatives) de l'usage des produits phytosanitaires (en particulier la sécurité de l'utilisateur). Issu de ce quatre pages, un poster sera réalisé (format A3). L'argumentaire se basera sur la documentation existante et y fera référence. ➤ <u>Deuxième phase</u> : effectuer une diffusion de ces deux documents afin qu'ils soient en libre service dans les jardinerie et les grandes surfaces.
Pilote(s) envisagé(s)	DRAAF Centre
Partenaires	UPJ, FREDON Centre, Nature Centre, Chambres d'agriculture, CAAHMRO, Etablissement Pissier
Calendrier et échéance si disponible	Première phase : début 2011 Deuxième phase : deuxième trimestre 2011
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Réalisation des deux documents Nombre d'enseignes mettant à disposition les documents.

Thème n°5 : Mettre en réseau (outils et animation)

Sous-Action V-1	Créer une entrée sur le site Internet de la DRAAF Centre dédiée à la déclinaison régionale du Plan Ecophyto et dynamiser les plateformes techniques dédiées aux échanges.
Contexte	Actuellement, Internet est le moyen essentiel pour communiquer aussi bien largement que de manière ciblée. Il y a donc toutes les possibilités de communiquer sur le Plan Ecophyto 2018 et sa déclinaison régionale grâce à cet outil devenu très accessible.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le volet « ZNA » de ce site Internet permettrait tout particulièrement à des collectivités ou d'autres organismes, engagés ou non dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires, d'être informés et d'échanger sur les techniques utilisées, les problèmes rencontrés ou encore sur la réglementation. <p>De manière plus générale, ce site Internet permettra également de diffuser l'information de base sur le Plan Ecophyto, une page avec une « foire » aux questions les plus fréquemment posées pourra être proposée. L'ajout d'un ensemble de liens Internet renvoyant vers d'autres sites (LNE, Chambres d'agriculture, UPJ, etc.) ainsi que vers les plateformes techniques d'échanges existantes (Plateforme régionale Zéro Pesticide, Plateforme de Plante et Cité) permettra de compléter l'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De la même manière, ce site Internet se consacrera à la déclinaison régionale du Plan Ecophyto pour les zones agricoles.
Pilote(s) envisagé(s)	DRAAF Centre
Partenaires	Nature Centre, Chambres d'agriculture
Calendrier et échéance si disponible	Début 2011
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	

Action V.2	Echanges inter-organismes afin de progresser dans l'acquisition de références tout en optimisant les moyens
Pilote(s) envisagé(s)	CRA
Partenaires	Chambres d'agriculture, Organismes économiques, Instituts techniques, FREDON, lycées agricoles, FRCUMA...
Calendrier et échéance si disponible	2011 : échanges sur les travaux menés et les perspectives de programmes d'action. Point sur les références et programmes nationaux. à partir de 2012 : réflexion sur la complémentarité des expérimentations et sur les possibilités d'harmoniser les protocoles pour différentes productions
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre de réunions d'échange inter-organismes sur les expérimentations menées Nombre d'expérimentations menées en partenariat

Action V.3	S'accorder sur ce qu'on entend par "agriculture intégrée" et sur les conseils opérationnels qui peuvent être diffusés sur ce thème vers les agriculteurs
Contexte	Une réduction significative de l'usage des produits phytosanitaires suppose d'avoir recours à des systèmes de production qui optimisent au maximum les intrants, en jouant simultanément sur plusieurs paramètres : diversification de l'assolement, allongement de la rotation, adaptation des dates et densité de semis, utilisation de variétés rustiques, limitation des objectifs de rendement et de la fertilisation, utilisation de méthodes alternatives, valorisation des techniques utilisées en agriculture biologique... Le conseil sur la mise en œuvre concrète et opérationnelle de l'agriculture intégrée, déclinée selon les territoires, gagnerait à être harmonisé entre les structures et à être développé.
Descriptif de l'action	Il sera proposé aux réseaux départementaux des structures partenaires de l'action d'insérer une communication sur l'agriculture intégrée déclinée dans le cadre des plateformes d'échange techniques pré-existantes. En 2011 sera organisée une réunion avec l'intervention d'un spécialiste sur l'agriculture intégrée. Il s'agira ensuite de s'accorder sur la déclinaison de l'agriculture intégrée dans les différents systèmes de production de la région, en valorisant les résultats des autres actions telles que les auxiliaires et l'allongement des rotations La troisième étape de cette action sera la promotion et la valorisation de l'agriculture intégrée
Pilote(s) envisagé(s)	CRA
Partenaires	Chambres d'agriculture, Organismes économiques, Instituts techniques...
Calendrier et échéances si disponibles	2011 : intervention d'un spécialiste sur l'« agriculture intégrée » à partir de 2012 : Elaboration de support(s) de communication commun(s) et diffusion
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre d'ateliers techniques sur l'agriculture intégrée réalisés Elaboration d'une définition consensuelle Pourcentage des partenaires du projet Ecophyto ayant participé à la construction de cette définition Pourcentage des organismes économiques/consulaires ayant participé à la construction de cette définition

Action V.4	Organiser la concertation des animateurs territoriaux sur les captages prioritaires Grenelle <i>(En liaison avec l'action du PRSE 2 "Améliorer la qualité de l'eau potable")</i>
Contexte	<p>L'une des priorités issue du Grenelle de l'Environnement est d'assurer la protection des aires d'alimentation des captages les plus menacés par les pollutions diffuses d'ici 2012. 53 captages sont considérés comme prioritaires dans le cadre du Grenelle en région Centre, dont 2 tiers présentant une problématique phytosanitaire. Le dispositif de protection qui sera appliqué sur ces captages est principalement celui des « zones soumises à contraintes environnementales » (ZSCE), issu de l'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Sur ces aires de captages prioritaires, après délimitation des zones d'actions, un programme d'action sera défini par arrêté préfectoral. La mise en œuvre de ce programme pourra être favorisée pour les agriculteurs dans un premier temps via notamment la contractualisation de MATER (Mesures agri-environnementales territorialisées), puis, dans un second temps, si les résultats escomptés en terme de contractualisation ne sont pas atteints, par le passage à l'obligatoire.</p> <p>Sur ces captages prioritaires Grenelle, l'animation des MATER risque d'être particulièrement délicate car les mesures des programmes d'actions, qui peuvent passer à de l'obligatoire, pourraient être très contraignantes pour les agriculteurs qui devront s'y conformer et ce dans un contexte économique difficile. Le rôle des animateurs de bassin sera donc déterminant. Ceux-ci travaillent chacun dans leur contexte territorial, avec leurs propres techniques d'animation. L'organisation de réunions d'échanges méthodologiques entre animateurs de bassin pour qu'ils partagent leurs pratiques pourrait les appuyer dans leurs tâches.</p>
Descriptif de l'action	<p>Organiser des échanges entre les animateurs de bassins versant qui interviennent auprès des agriculteurs sur les aires de captages prioritaires Grenelle.</p> <p>Ces échanges pourront se faire sous la forme de rencontres au moins une fois par an, permettant aux animateurs de se concerter voire de se former sur les méthodologies et les pratiques de conseil qu'ils utilisent.</p> <p>Un appui par les instituts techniques pourra être envisagé en s'appuyant sur des outils, de méthodologies de diagnostic et d'action correctives. ainsi qu'en terme de formation au diagnostic ou d'harmonisation des méthodes</p>
Pilote(s) envisagé(s)	CRA et Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine Normandie
Partenaires	Chambres d'agriculture, Organismes stockeurs, Instituts techniques, collectivités, conseils généraux, Nature Centre...
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre de réunions d'échange Pourcentage des animateurs territoriaux s'étant déplacés Mise au point (ou récupération auprès d'une autre région) d'un guide de l'animateur territorial en matière de BAC Nombre de BAC Grenelle ayant identifié un porteur de projet suite à ces actions de concertation

Thème n°6 : Evaluer

Action VI-1	Evaluer l'impact des actions menées par des collectivités en faveur de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien de l'espace public.
Contexte	La réduction et la sécurisation de l'usage des produits phytosanitaires font consensus quant à leurs effets bénéfiques d'un point de vue santé et environnement. Néanmoins, ces démarches engagées par les communes doivent se placer dans un esprit global de développement durable où les aspects sociaux et économiques ne doivent être nullement mis de côté. En effet, en ces temps de restriction des budgets, la commune doit gérer convenablement l'argent public et doit donc s'y retrouver lorsqu'elle s'engage dans ce type de démarche qui se veut donc être éco-citoyenne.
Descriptif de l'action	L'objectif de cette action est donc d'évaluer l'impact des démarches engagées par des communes (Plans de Désherbage Communaux, opération « Objectif Zéro Pesticide », ou autre) sur les pratiques d'entretien des espaces publics, par : -une étude socio-économique (incidence des opérations sur le budget communal, les conditions de travail, le ressenti de la population, etc.) -une quantification de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires . <i>(attention : cette quantification sera possible pour les communes ayant mis en place un enregistrement de leurs pratiques.)</i> L'un des objectifs de l'étude consiste à obtenir une typologie des communes engagées en croisant les différentes données collectées.
Pilote(s) envisagé(s)	FREDON Centre / Nature Centre
Partenaires	La FREDON Centre et Nature Centre proposent de réaliser cette étude en partenariat avec les autres organismes proposant un appui aux collectivités : les associations de protection de la nature , qui accompagnent certaines communes sur le plan de la communication, et les chambres départementales d'agriculture , qui proposent également un appui technique. L'enquête se portera vers les communes engagées dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires depuis au moins deux ans ce qui leur permet d'avoir un certain recul et expérience sur ce sujet. Aussi, les communes comptabilisées inscrites dans ce type de démarche avant 2009 sont au nombre de 7 pour les communes signataires de la charte « Objectif Zéro Pesticide » et 33 pour celles ayant réalisé un plan de désherbage. Soit un total de 40 communes .
Calendrier et échéance si disponible	- Etablir un questionnaire d'enquête (<i>1^{er} trimestre 2011</i>) - Mener les enquêtes (certaines enquêtes menées à l'occasion d'une visite, les autres par contact téléphonique suivi d'un envoi par courrier électronique du questionnaire d'enquête puis relances téléphoniques) (<i>1^{er} et 2nd trimestre 2011</i>) - Analyser et synthétiser les résultats d'enquête (<i>3^{eme} trimestre 2011</i>). - Produire un rapport de synthèse (<i>3^{eme} trimestre 2011</i>).
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	- indicateur : nombre de communes enquêtées - valeur initiale : 0 - valeur ciblée : collectivités engagées « officiellement » dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (PDC ou charte « Objectif zéro pesticide »)
Commentaires	Il sera très intéressant d'enquêter les communes signataires d'une charte et qui ne souhaitent pas bénéficier d'appui technique, de façon à s'assurer de l'engagement concret de celles-ci.

Action VI.2	Réaliser un diagnostic régional
Descriptif de l'action	Réaliser un état des lieux présentant la région Centre et son agriculture et proposant une synthèse des différents usages des produits phytosanitaires et leurs conséquences sur la santé des utilisateurs et sur l'environnement. Ce document reprendra aussi les différentes actions menées en faveur de la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires. Ce diagnostic sera établi à partir des données disponibles auprès des différents partenaires et pourra mettre en exergue diverses données manquantes. Il servira d'état zéro et sera remis à jour de façon annuelle.
Pilote(s) envisagé(s)	DRAAF
Partenaires	Chambres d'agriculture, DDT, CNFPT, agences de l'eau, DREAL, organismes économiques, instituts techniques, ARS, ONEMA, ...
Calendrier et échéances si disponibles	Elaborer un document de travail et le soumettre aux différents partenaires : fin octobre 2010 Intégrer les remarques des différents partenaires : courant novembre 2010 Validation du document : fin novembre 2010 Mise à jour annuelle à chaque fin d'année
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre de structures ayant participées à l'élaboration du document Elaboration du document Validation d'un document de base en 2010 Mise à jour annuelle mettant en évidence les évolutions
Estimation des moyens financiers nécessaires	
Estimation des moyens humains nécessaires	Moyens humains DRAAF Elaboration : deux chargés de mission, 20 jours Intégration des remarques : 3 jours

Action VI.3	Elaborer des indicateurs mobilisables au niveau régional
Descriptif de l'action	Outre le NODU qui fait l'objet d'une action à part entière, et outre les indicateurs intégrés à chaque action, il faut envisager (construire, suivre et interpréter) des indicateurs d'impact permettant de mettre en évidence les progrès réalisés en terme de pollution des différents compartiments de l'environnement par les produits phytosanitaires
Pilote(s) envisagé(s)	DRAAF
Partenaires	Chambres d'agriculture, DDT, CNFPT, agences de l'eau, DREAL, organismes économiques, instituts techniques, ARS, ONEMA, ...
Calendrier et échéances si disponibles	Proposer, lors du CROS 2010, l'intégration de cette thématique de travail dans les missions du groupe « expertise territoriale » qui définirait des indicateurs courant 2011 et qui pourraient être proposés au CROS 2011. Une fois validés, ces indicateurs devront faire l'objet d'une évaluation annuelle qui sera validée par le CROS afin que cette instance décisionnelle puisse bénéficier d'une réelle évaluation des actions mises en œuvre.
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Objet de la fiche action elle-même A déterminer A déterminer DRAAF ou groupe de travail « indicateurs »

Action VI.4	Publier une note de conjoncture et NODU
Descriptif de l'action	Une fois le NODU régional publié, il faut en interpréter la valeur initiale et en suivre l'évolution annuelle tout en explicitant sa trajectoire.
Pilote(s) envisagé(s)	DRAAF
Partenaires	Chambres d'agriculture, DDT, agences de l'eau, DREAL, organismes économiques, instituts techniques, ONEMA, Nature Centre ...
Calendrier et échéances si disponibles	Attente du NODU régional Interprétation du ou des NODU dans le trimestre qui suit Révision annuelle de l'interprétation
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	NODU + NODU TS + NODU ZNA DRAAF

Action VI.5	Interpréter les résultats des réseaux de mesure de la qualité des eaux
Descriptif de l'action	La qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires est à présent très suivie dans le cadre de différents réseaux de contrôle (RCO, RCS, suivis spécifiques) et des échéances proches sont relativement pressantes (DCE). Il est donc primordial de suivre et interpréter les mesures en question.
Pilote(s) envisagé(s)	DREAL
Partenaires	DRAAF, agences de l'eau, Chambres d'agriculture, DDT, ONEMA, Nature Centre, ARS...
Calendrier et échéances si disponibles	L'interprétation des données est un processus long et continu faisant intervenir différents acteurs car elle nécessite une validation technique de la donnée avant d'en assurer la mise en commun et l'interprétation
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Répartition des masses d'eau par classes de couleur Voir données agences Classe bleue DREAL

Action VI.6	Mesurer la qualité de l'air
Contexte	<p>A la demande des services de l'Etat et des collectivités territoriales de la région, Lig'Air s'est engagée depuis plusieurs années dans la mesure des produits phytosanitaires.</p> <p>En 2005, le Plan Régional de Santé Environnement a mis le suivi des pesticides dans l'air comme une priorité d'action. Ainsi, dans le cadre de ce plan mais également à la suite des propositions du Plan Régional pour la Qualité de l'Air, il a été mis en place un suivi des pesticides dans l'air depuis 2006. Afin de pérenniser le réseau de mesures des pesticides dans l'air, il est proposé d'intégrer ce suivi dans les actions du Plan Ecophyto 2018 de la région Centre.</p>
Pilote(s) envisagé(s)	Lig'Air
Descriptif de l'action	<p>Poursuivre le suivi des produits phytosanitaires dans l'air. Les mesures sont effectuées sur cinq sites de la région Centre, à savoir trois sites situés en zone agricole (Oysonville au cœur des grandes cultures, Saint Martin d'Auxigny en zone arboricole et Saint Aignan à proximité des champs de vignes) et deux sites en zone non agricole (Orléans et Tours). La période de mesures s'étale d'avril à juillet, périodes les plus représentatives des épandages, à raison d'un prélèvement par semaine. Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé. Une cinquantaine de produits phytosanitaires sont recherchés dans chaque échantillon.</p>
Partenaires	DRAAF, ARS, Conseils Généraux concernés (18, 41 et 45), Agglomérations de Tours et d'Orléans, Région Centre
Calendrier et échéances si disponibles	
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre de stations ou nombre de paramètres déterminés en fonction du budget

Thème n°7 : Innover dans la communication

Action VII.1	Faire connaître auprès du grand public les actions menées par le monde agricole pour réduire l'usage et les impacts des produits phytosanitaires
Contexte	Depuis une vingtaine d'années les agriculteurs ont opéré une prise de conscience des problématiques environnementales et bon nombre d'efforts ont déjà été réalisés pour limiter la consommation de produits phytosanitaires et leurs impacts sur l'environnement : aménagements sur les exploitations pour lutter contre les pollutions ponctuelles, gestion des effluents, respect de la réglementation encadrant l'usage des produits phytosanitaires, optimisation de l'usage... Il est important de faire connaître auprès du grand public les bonnes pratiques déjà en place et les points positifs. On peut par exemple signaler, concernant la qualité sanitaire des produits, qu'aucun dépassement de LMR (Limite maximale de résidus) n'a été constaté sur les produits agricoles contrôlés en 2009 en région Centre (à relativiser toutefois avec le bilan qui est a priori moins favorable en 2010).
Descriptif de l'action	Organisation d'une communication à destination du grand public en 2011 lors de la semaine du développement durable (début avril), dont la forme reste à définir : réalisation d'articles de journaux, reportages, portes ouvertes, blog...
Pilote(s) envisagé(s)	CRA
Partenaires	Chambres d'agriculture, Organismes économiques, Instituts techniques, associations de consommateurs, conseils généraux...
Calendrier et échéances si disponibles	Organisation d'une communication en 2012-2013 lors de la semaine du développement durable (début avril)
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre de documents de communication élaborés et diffusion Nombre de manifestations organisées Nombre de participants Analyse qualitative : perception des participants (questionnaire à distribuer en fin de réunion)
Estimation des moyens financiers nécessaires	Cette action sera menée avec l'appui d'une société de communication
Estimation des moyens humains nécessaires	A préciser en 2011

Action VII.2	Développer une communication commune vers les agriculteurs
Contexte	<p>Différents acteurs communiquent auprès des agriculteurs autour du thème des produits phytosanitaires : Chambres d'agriculture, Organismes stockeurs, Instituts techniques, etc. La communication se fait sous diverses formes : conseil individuel ou collectif, journées techniques, tours de plaine, affiches, sites internet, bulletins techniques, plaquettes...</p> <p>Le message diffusé dans le cadre d'Ecophyto 2018 auprès des agriculteurs, sur la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires, sera plus clair et convaincant s'il est porté massivement et de manière consensuelle par l'ensemble des structures apportant du conseil aux agriculteurs.</p> <p>Les transferts ponctuels représentent une large part des pollutions engendrées par les produits phytosanitaires. Une communication sera donc réalisée sur ce sujet.</p>
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de développer, en direction des agriculteurs, une communication régionale Ecophyto 2018 régulière, ciblée par thématiques et portée conjointement par les partenaires de l'action.</p> <p>Cette communication pourra prendre différentes formes : articles de presse, plaquettes, journées techniques, démonstration de matériel, animations (flashes) sur les sites internet...</p> <p>Au moins un thème sera mis en avant chaque année.</p> <p>Le message sera homogénéisé, clair et massifié (campagne d'affichage par exemple).</p> <p>Le plan de communication sera défini annuellement afin de l'adapter aux problématiques de l'actualité. Il fera l'objet d'un consensus entre les partenaires de l'action.</p> <p>Les premiers thèmes de communication retenus pour 2010-2011 sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. réduire les transferts ponctuels des produits phytosanitaires et limiter les pollutions diffuses (<i>proposition pilotage CRA</i>) 2. le Bulletin de santé du végétal (BSV) : présentation et intérêts pour modifier les stratégies de lutte phytosanitaire (<i>proposition pilotage CRA</i>) ...
Pilote(s) envisagé(s)	CRA ou autres (selon les thèmes)
Partenaires	Chambres d'agriculture, Organismes économiques, Instituts techniques, FRCUMA...
Calendrier et échéances si disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Communication sur le BSV (en lien avec les têtes de réseau départementales) : parution d'un document de communication pour début 2011 (contenu validé lors du Comité Régional d'Epidémiosurveillance de décembre 2010) - Pollutions ponctuelles : automne 2011 et diffusion de plaquettes sur les pollutions diffuses
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	<p>Nombre de thèmes faisant l'objet d'une communication</p> <p>Nombre de documents de communication produits et diffusés</p> <p>Nombre de journées de démonstration</p> <p>Nombre de partenaires ayant véhiculé le message</p> <p>Analyse qualitative : perception des participants (questionnaire à distribuer en fin de réunion)</p>

Action VII-3	Repérer des jardins « pilotes », vitrines de bonnes pratiques
Contexte	La sensibilisation des jardiniers amateurs lors de leurs achats en jardinerie est un premier pas. Un second correspond à la démonstration, sur le terrain, de pratiques naturelles de jardinage. Des moments de rencontres entre jardiniers permettent l'échange d'expériences, l'obtention de réponses à certaines interrogations, etc.
Descriptif de l'action	L'objectif de cette action vise à communiquer sur le jardinage écologique en exposant de manière concrète les techniques naturelles utilisées via des jardins ouverts au public qui servent alors de centre d'exposition (effet vitrine). La plateforme Internet régionale de l'opération « Objectif Zéro Pesticide » pourra faciliter la communication sur l'existence de jardins à visiter.
Pilote(s) envisagé(s)	Loiret Nature Environnement ; Nature Centre
Partenaires	Jardiniers de France, FREDON Centre ; Chambres d'agriculture, collectivités, LPO, associations de protection de la nature, Conservatoire du Patrimoine.
Calendrier et échéance si disponible	2011
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre de jardins ouverts aux visites et nombre de visiteurs Valeur cible à la fin de l'action : 15 jardins

Action VII-4	Communiquer auprès des communes de la région Centre.
Contexte	En tenant compte de l'objectif général fixé par le Plan Ecophyto ainsi que le dispositif Certiphyto qui sera obligatoire en 2015, toutes les communes de la région Centre sont donc concernées et se doivent d'être informés sur ce plan.
Descriptif de l'action	L'objectif de ce cette action est d'adresser un courrier à l'attention des Maires des 1842 communes de la Région Centre dont le propos concernera une présentation globale et succincte du Plan Ecophyto, de ses objectifs et enjeux, et portera également sur la sécurisation de l'usage des produits phytosanitaires ainsi que sur la préconisation de l'usage de méthodes alternatives avec renvoi vers les structures locales (associations, chambres d'agriculture, FREDON) pour renseignement complémentaire et accompagnement technique et pédagogique. Ce courrier pourra être envoyé à d'autres « strates » administratives tels les syndicats de pays ou encore l'association des maires. Envoi d'un courrier co-signé par Nature Centre et l'Etat.
Pilote(s) envisagé(s)	Nature Centre, DRAAF Centre
Partenaires	Chambres d'agriculture, associations, FREDON Centre
Calendrier et échéance si disponible	Début 2011
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre de courriers envoyés Nombre de réponses reçues (directement à l'envoyeur ou indirectement par le biais de contacts avec les structures locales)

Action VII-5	Développer le concours « mon jardin au naturel » avec « récompense »
Contexte	Les communes signataires de la charte « Objectif zéro pesticide » arrivant au terme de la période d'accompagnement effectué par l'association ont la possibilité avec ce projet de montrer à leur population le maintien de cette démarche dans leur politique d'entretien de l'espace public. Cette opération permet de faire le lien entre l'action menée par la commune et ce que peuvent faire ses concitoyens.
Descriptif de l'action	Cette opération vise à récompenser les jardiniers amateurs qui feront des gestes en faveur de l'environnement. Cette récompense sera symbolisée par une note « papillon » classée en plusieurs catégories suivant l'importance « écologique » du geste effectué.
Pilote(s) envisagé(s)	Nature Centre
Partenaires	Loiret Nature Environnement ; FREDON Centre ; collectivités
Calendrier et échéance si disponible	2012
Indicateur(s) de suivi - Libellé de l'indicateur - Valeur initiale (2008) - Valeur ciblée à la fin de l'action - Organisme chargé de renseigner l'indicateur	Nombre de communes engagées dans cette opération et nombre de jardiniers amateurs participant